



Le 9 avril 2020



Communiqué de presse

Les halles fermières se déploient partout dans le département

Mises en place le 3 avril dernier à Foix, les Halles fermières se poursuivent. Créé dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 par l'ensemble du monde agricole et les collectivités locales concernées, ce dispositif répond à la problématique posée par la commercialisation des denrées alimentaires, suite à l'annulation de certains marchés. L'objectif : assurer l'approvisionnement de la population tout en permettant aux producteurs de continuer à vivre de leur production.

Au-delà de cela, ce modèle de halles fermières, très innovant, s'inscrit dans une ambition de relocalisation de la consommation et de la production que met en exergue cette crise. Cette expérience constitue donc un terreau sur lequel le monde agricole continuera à travailler après crise.

Le principe est simple : les consommateurs viennent récupérer leurs marchandises **pré-commandées** en amont auprès des producteurs, prioritairement en voiture et, le cas échéant, à pied selon un sens de circulation pré-défini. Seules les personnes ayant pré-commandé auront accès au site.

Un déploiement dans plusieurs secteurs du département

En partenariat avec les collectivités locales, le dispositif des halles fermières se déploiera dans plusieurs villes du département dès la semaine prochaine :

- A **Saint-Giron** → Rendez-vous au Parc des expositions de 9h00 à 13h00 tous les mardis
- A **Pamiers** → Rendez-vous Place Millane de 9h00 à 13h00 tous les mercredis
- A **Mirepoix** → Rendez-vous parking Paul Dardier (ancienne gare) de 9h00 à 13h00 tous les jeudis.
- A **Foix** → Rendez-vous à la Chambre d'agriculture de 9h00 à 13h00 tous les mardis et vendredis.

« Au-delà de répondre à une situation de crise, ce dispositif renforce les liens entre agriculture et territoires », souligne l'ensemble des partenaires.

Des sites adaptés et sécurisés

Composé de plusieurs dizaines de producteurs, le dispositif des halles fermières répond à une organisation pensée dans le respect des gestes barrières. Les producteurs sont répartis par pôles : épicerie, produits laitiers/fromages, viande et maraîchage.

Des zones de parking seront aménagées près de chacun de ces pôles afin que les consommateurs puissent récupérer leurs marchandises. Des points de retraits piétons seront également mis en place.

Ce concept est accessible prioritairement aux producteurs déjà présents sur les marchés de plein vent, sur inscription.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

- Par **téléphone** au 05 61 02 14 00
- Sur le **site internet** de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, en remplissant notre formulaire, sur la page dédiée aux Halles fermières.

Mode d'emploi pour les consommateurs

- 1- Je prends connaissance de la liste des producteurs sur les sites des partenaires
- 2- Je commande mes marchandises auprès du(es) producteur(s)
- 3- Je viens retirer mes produits le jour de la tenue des halles prioritairement en voiture, muni de mes moyens de paiement (selon le mode de règlement spécifié par les producteurs).